



## Spécial COMMISSION TOUS LIEUX D'AFFECTATION

### JOBS ETUDIANTS PENDANT L'ETE 1997

Comme chaque année, la Commission envisage de confier certaines tâches à des étudiant(e)s pendant les mois de juillet et août

Les secteurs et activités concernés et les estimations des besoins à couvrir sont les suivants

#### **A Bruxelles :**

##### **SECTEUR 1: Service intérieur**

35 étudiants par période de 4 semaines (juillet et août)  
Tri et/ou distribution du courrier

##### **SECTEUR 2: Ateliers de reproduction/expédition**

10 étudiants par période de 4 semaines (juillet et août)  
Travaux manuels, Horaire spécial : de 7H à 14H

##### **SECTEUR 3: Services administratifs**

5 étudiants par période de 4 semaines (juillet) et 17 étudiants par période de 4 semaines (août) ,  
Travaux divers de courrier et/ou de manutention, petits travaux de bureau

##### **SECTEUR 4: DG XII - Recherche**

29 étudiants par période de 4 semaines (juillet) et 27 étudiants par période de 4 semaines (août)  
Travaux divers de courrier, bibliothèque, archives, informatique

##### **SECTEUR 5: Achats - Fournitures**

5 étudiants par période de 4 semaines (juillet)  
Travaux d'administration, de classement, de manutention et d'informatique

## **A Luxembourg :**

### **SECTEUR 6: Services administratifs**

10 étudiants par période de 4 semaines (juillet et août)

Divers travaux de bureau ou de manutention

Les conditions d'admission sont les suivantes :

- être fils ou fille de fonctionnaire, agent temporaire ou expert national détaché (pour autant que l'enfant soit couvert par le régime d'assurance maladie du parent);
- être né(e) entre le 01.06.1974 et le 31.05.1979 inclus;
- n'avoir jamais bénéficié d'un job étudiant à la Commission;
- présenter sa candidature au moyen du formulaire ad hoc avant le 28.05.1997 et l'envoyer à l'adresse indiquée sur l'acte de candidature;
- joindre à la candidature une copie du document d'identité;
- indiquer le secteur d'activité préféré<sup>1</sup>;
- indiquer la période souhaitée;
- fournir un certificat médical de bonne santé, dès réception de l'acceptation de l'offre;
- accepter les horaires en vigueur dans le secteur d'affectation.

Critère de sélection :

**Les candidats répondant aux conditions ci-dessus seront classés en ordre d'âge dans la période choisie : les candidats les plus âgés seront retenus en priorité.**

La rémunération est de 1500 FB par jour de travail effectivement presté. Cette rémunération sera versée sur un compte bancaire dont le numéro devra figurer dans l'acte de candidature.

<sup>1</sup>La Commission se réserve le droit d'affecter l'étudiant(e) à un autre secteur d'activité, à Bruxelles, en fonction des possibilités et/ou des besoins.

## JOBS ETUDIANTS - ETE 1997 : ACTE DE CANDIDATURE

NOM

PRENOM

DATE DE NAISSANCE

N° DOCUMENT D'IDENTITE<sup>2</sup>

ADRESSE

TEL

N° DE COMPTE BANCAIRE

PARENT (FONCTIONNAIRE - AGENT TEMPORAIRE - EXPERT NATIONAL DETACHE)

NOM

PRENOM

N° TEL. INTERNE

N° PERSONNEL

ADRESSE ADMINISTRATIVE

SECTEUR D'ACTIVITE PREFERE(\*)

à Bruxelles :

<b>SECTEUR 1</b>	Service intérieur	<b>0</b>
<b>SECTEUR 2</b>	Ateliers de reproduction/expédition	<b>0</b>
<b>SECTEUR 3</b>	Services administratifs	<b>0</b>
<b>SECTEUR 4</b>	DGXII	<b>0</b>
<b>SECTEURS</b>	Achats-Fournitures	<b>0</b>

à Luxembourg :

<b>SECTEUR 6</b>	Services administratifs	<b>0</b>
------------------	-------------------------	----------

(\*) a titre indicatif

**PERIODE**

du 03 07 97 au 30 07 97    

du 04 08 97 au 29 08 97    

Ce formulaire dûment complète est à adresser

à la Direction générale du personnel et de l'administration  
ORBN 01/42

Toutes les enveloppes devront impérativement porter la mention "JOB ÉTUDIANT - ETE 1997" et parvenir aux adresses indiquées au plus tard pour le mercredi 28 05 97

<sup>2</sup> Photocopie à joindre en annexe